



Auktorisoidun kääntäjän tutkinto 16.11.2013

Kielet ja käännösuunta
ranskasta suomeen

Aihepiiri (aukt3)
koulutus

Käännöstehtävä
Laadi liiteasiakirjan osasta laillisesti pätevä käännös

Lähde: <http://www.geopre.fr/Diplomes/2006%20Doctorat%20Geologie.jpg>

Käännöksen käyttötarkoitus
Tarvitaan tutkinnon hyväksilukemiseksi Suomen koulutusjärjestelmässä.

*Huom! Käännökseen ei saa kirjoittaa vakuuslauseketta eikä nimeä!
Vakuuslausekkeen tai nimen kirjoittaminen käännökseen johtaa
tutkintosuorituksen hylkäämiseen.*

Käännettävän tekstin pituus on 1991 merkkiä

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
 SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ STRASBOURG I

DIPLÔME DE DOCTEUR
 en cotutelle avec Université de Bâle (Suisse)

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-1

Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales

Vu l'arrêté du 18 janvier 1994 relatif à la création d'une procédure de cotutelle de thèse entre établissements d'enseignement supérieur français et étranger

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé(e) a présenté en sa soutenance, conformément aux règlements, à la date du 28/11/2005 une thèse ou un ensemble de travaux portant sur le sujet suivant:

Caractérisations pétroarchéologiques et aires de circulations des industries moustériennes entre la Moselle et le Jura : stations de Mutzig et du Nideck (Alsace), de Lellig (Luxembourg), et Alle (Jura Suisse).

devant un jury constitué au sein de l'université Louis Pasteur Strasbourg I présidé par : M. H. Vogt et composé de : M. J.-Cl. GALL - M. J.-M. LE TENSORER - M. Ph. DURINGER - M. Ph. RENTZEL - M. T. TILLET - -.

Vu la décision dudit jury prononçant l'admission de l'intéressé(e), LE DIPLÔME DE DOCTEUR DE : **Sciences de la Terre et de l'Univers** est conféré à : **M. Thierry REBMAN** né(e) le : **03/08/1967 à Sainte Ménéhould (51)** pour en jouir avec les droits et les prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Strasbourg le : 14 mars 2006

Le titulaire [signature]

[cachet]

Le Président de l'Université

[signature]

Bernard CARRIERE

Le Recteur d'Académie chancelier des universités

[signature]

Gérald CHAIX

[cachet]

N° STRASI 5816141

*Note : Le Conseil Scientifique de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg réuni le 21 novembre 2000 a décidé que les mentions * honorable - très honorable - très honorable avec les félicitations * ne seront plus attribuées pour les thèses soutenues à partir du 1er janvier 2001.*